



MAIRIE DE TRÉVOUX
Monsieur le Maire
Place de la Terrasse
01600 TRÉVOUX

Trévoux, le 23 mai 2023.

N/Réf : CBH/SLa/2023-744
Objet : Avis sur projet de modification du PLU

Affaire suivie par : Guillaume SOURNAC
Responsable des mobilités durables et de l'aménagement.

Monsieur le Maire,

Je fais suite à votre courrier reçu le 24 mars 2023, notifiant le projet de modification du plan local d'urbanisme de votre commune. Vous avez sollicité l'avis de la CCDSV et je souhaite vous faire part des remarques suivantes :

Assainissement

Concernant l'OAP n°2 La Villarde : le tènement est desservi par le réseau d'eaux usées strictes situé rue Saint-Sorlin.

Concernant l'OAP n°5 Château Gaillard : les parcelles AI 777, AI 779 et AI 501 sont desservies par le réseau d'eaux usées strictes situé rue Louis Andrieux. La parcelle AI 504 est desservie par le réseau d'eaux usées strictes qui traverse le fond de l'impasse du square de la monnaie de Dombes. La parcelle AI 503 n'est actuellement pas desservie par un réseau d'eaux usées.

Concernant l'OAP n°9 Boulevard Poyat : le tènement est desservi par le réseau d'eaux usées strictes situé boulevard Poyat. Deux réseaux d'eaux usées qui desservent des immeubles situés Montée des Vignes traversent le tènement. Le programme d'aménagement devra en tenir compte.

PCAET

Le PCAET à prendre en compte est le document validé en mars 2023, et non en 2022 comme l'indique le rapport de présentation page 5.

Économie

Dans le cadre de la modification de son PLU, la Ville de Trévoux souhaite modifier une destination pour le secteur Fétan / Sabot (secteur qui n'inclut pas le château de Fétan, dont le bâtiment ex Comabi). Ce secteur relève de la Communauté de communes au titre de sa compétence en matière de gestion des zones d'activités économiques. La Ville de Trévoux souhaite notamment élargir les possibilités concernant les activités de services et les autoriser sans condition, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. La Communauté de communes alerte la Ville de Trévoux sur le fait que cette disposition trop large ouvre la porte à tous types de services, y compris ceux n'ayant aucun lien avec les activités économiques du secteur Fétan / Sabot.

La CCDSV souhaite donc que la Ville de Trévoux encadre mieux cette disposition en limitant les services à vocation économique, d'insertion, d'emplois, de formation et d'orientation des jeunes. Au regard du contexte actuel sur la pénurie à venir de foncier économique, il importe en effet que les parcs d'activités économiques conservent toute leur vocation.

La Communauté de communes a bien noté l'autorisation des services pouvant accueillir une clientèle. pour le secteur Fétan, situé en limite du parc d'activités de Trévoux et dont la Communauté de communes est propriétaire d'un bâtiment, des services pouvant accueillir une clientèle. Elle y est d'ailleurs favorable.

La Ville de Trévoux propose également la suppression de l'emplacement réservé N°7 demandé par la CCDSV lors de la dernière révision du PLU et dont l'objectif était de permettre à terme un élargissement de la RD933 vers le Parc d'activités de Trévoux. La CCDSV indique qu'elle ne s'oppose pas à cette suppression.

Je vous remercie d'intégrer ces éléments au mieux dans votre projet de modification de PLU qui sous ces réserves recueille un avis favorable de la CCDSV.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes cordiales salutations.

Carole BONTEMPS HESDIN,

Vice-Présidente en charge

de l'Aménagement du territoire et de l'Habitat

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bontemps', is written over a horizontal line. To the left of the signature, there is a large, sweeping horizontal stroke that extends across the page.